## Admissions en Sections Internationales INSCRIPTIONS EN LIGNE



Les modalités de recrutement changent à la rentrée 2024.

Les enfants déjà scolarisés dans un parcours en section internationale au sein du département sont dispensés de tests d'admission. La poursuite du parcours scolaire en section internationale au collège et au lycée leur est acquise de droit sous réserve que, sur la base du niveau atteint, ils aient obtenu l'aval du directeur d'école ou du principal du collège d'origine. Ceux n'ayant pas obtenu cet aval devront, s'ils souhaitent intégrer la section, présenter les tests d'admission.

Les enfants scolarisés à l'étranger ou dans un cursus scolaire classique doivent présenter les tests d'admissions qui se dérouleront en deux temps :

## -1 : une épreuve écrite d'une durée d'une heure :

L'épreuve écrite permet de sanctionner le **niveau d'expression et de compréhension à l'écrit du** candidat.

A l'issue de l'épreuve écrite, les candidats ayant obtenu des résultats à hauteur ou au-delà du niveau attendu seront convoqués pour une épreuve orale. Les autres candidats ne pourront prétendre à l'admission en section internationale.

## -2 : une épreuve orale d'une durée de 15 min environ :

L'épreuve orale permet de sanctionner le niveau d'expression et de compréhension orales du candidat.

Un test de positionnement non discriminant pourra être proposé au candidat pour vérifier son niveau de français, afin de lui apporter, le cas échéant, l'aide adéquate pour l'apprentissage de la langue française via le cours de Français Langue Etrangère ou Français Langue de Scolarisation. Afin d'en savoir plus sur le Français Langue Etrangère ou Français Langue de Scolarisation, vous pouvez vous rendre sur la page du site dédiée en cliquant ici.

A l'issue de l'épreuve orale, le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale procédera à l'affectation des élèves en section internationale au sein de l'établissement.

Les deux tests se dérouleront en présentiel uniquement, au sein du collège international de l'Esplanade, et au cours de la même semaine (planning prévisionnel : lundi 18 mars 2024 : test écrit, jeudi 21 mars 2024 : test oral).

Suite aux résultats des tests, un avis d'aptitude vous sera communiqué par courriel au début du mois d'avril.

Votre enfant est **scolarisé à l'étranger ou dans un cursus classique :**Ouverture du questionnaire de pré-candidature **le 11 décembre 2023** :
<a href="https://applications.ac-strasbourg.fr/lime\_acad/index.php/956168?lang=fr">https://applications.ac-strasbourg.fr/lime\_acad/index.php/956168?lang=fr</a>

